



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 19 janvier 2022 à 19 h
conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que
modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services
sociaux du 2 octobre 2020**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent, mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice adjointe
Monsieur Hugues Chantal, directeur des travaux publics et génie
Nicolas Dziasko, directeur de la gestion du territoire et du développement économique
Francine McKenna, directrice des loisirs, culture et communication

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

La mairesse, madame Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h Fin : 19 h 01

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Aucune question n'a été posée.

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022
202201-001 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2022 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2022

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19 h 8

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 APPROBATION des clauses générales (ANNEXE B) au bail autorisé par la résolution 202108-206

6.2 Renouvellement de l'adhésion à la Table de développement social pour l'année 2022 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe pour un montant de 8 500 \$

6.3 Nomination des membres de la Commission des loisirs, des sports et de la culture

6.4 Nomination de membres à la commission de circulation

6.5 Désignation de madame Anne St-Laurent, mairesse, à titre de représentante de la Ville au Comité de développement de l'Est de Montréal (CDEM)

6.6 Nomination de deux membres citoyens et d'un membre conseiller au Comité consultatif d'urbanisme

6.7 Poursuite contre 2775328 CANADA INC. (Service 3R Valorisation)

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - Règlement relatif aux travaux municipaux

7.2 Dépôt du projet de règlement PR22-02 - Règlement décrétant divers travaux municipaux

7.3 Avis de motion - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus

7.4 Présentation du projet de règlement PR22-03 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus

7.5 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05

7.6 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.04

7.7 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05 et de modifier diverses dispositions relatives aux bâtiments qui se trouvent dans la zone H.05 quant à leur hauteur maximale et au nombre de logements autorisé par bâtiment

7.8 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.07

7.9 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 à la zone H.06 et d'y changer la hauteur permise pour les bâtiments et de diminuer le nombre de logements autorisés par bâtiment pour cette zone

7.10 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 et de modifier la hauteur permise des bâtiments ainsi que les marges pour la zone H.08

7.11 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.11

7.12 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de ne plus autoriser les usages C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 ET 904 dans la zone C.04

7.13 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.14 et la marge arrière autorisée

7.14 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.02

- 7.15 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les marges latérales à 2 mètres et la marge arrière à 3 mètres dans la zone CV.03
- 7.16 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de créer la zone H.21 à partir de la zone H.04 et de modifier le nombre de logements autorisés pour la zone H.04
- 7.17 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement
- 7.18 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement
- 7.19 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement
- 7.20 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement
- 7.21 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin de retirer l'obligation de fournir un plan projet d'implantation pour une demande de certificat d'autorisation pour une remise ou un poulailler
- 7.22 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 82-2019 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Avenue Broadway - afin de modifier les limites du territoire assujetti au (PIIA) - Avenue Broadway
- 7.23 Adoption - Premier projet - règlement PR22-04 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05
- 7.24 Adoption - Premier projet - règlement PR22-05 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.04
- 7.25 Adoption - Premier projet - règlement PR22-06 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05 et de modifier diverses dispositions relatives aux bâtiments qui se trouvent dans la zone H.05 quant à leur hauteur maximale et au nombre de logements autorisé par bâtiment
- 7.26 Adoption - Premier projet - règlement PR22-07 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.07
- 7.27 Adoption - Premier projet - règlement PR22-08 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin d'ajouter la classe d'usage H1 à la zone H.06 et d'y changer la hauteur permise pour les bâtiments et de diminuer le nombre de logements autorisés par bâtiment pour cette zone
- 7.28 Adoption - Premier projet - règlement PR22-10 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin d'ajouter la classe d'usage H1 et de modifier la hauteur permise des bâtiments ainsi que les marges pour la zone H.08
- 7.29 Adoption - Premier projet - règlement PR22-11 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.11
- 7.30 Adoption - Premier projet - règlement PR22-12 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de ne plus autoriser les usages C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 et C904 dans la zone C.04
- 7.31 Adoption - Premier projet - règlement PR22-13 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.14 et la marge arrière autorisée
- 7.32 Adoption - Premier projet - règlement PR22-14 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.02
- 7.33 Adoption - Premier projet - règlement PR22-15 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.03
- 7.34 Adoption - Premier projet - règlement PR22-16 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de créer la zone H.21 à partir de la zone H.04 et de modifier le nombre de logements autorisés pour la zone H.04
- 7.35 Adoption - Premier projet - règlement PR22-17 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les règles relatives au stationnement

- 7.36 Adoption - règlement 14-2011-5 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin de modifier la composition de ce comité
- 7.37 Adoption - règlement 22-2012-3 - Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable - afin d'obliger le remplacement des branchements de service fabriqués avec du plomb

8. CONTRAT

- 8.1 Aucun

9. PERSONNEL

- 9.1 Permanence de madame Louise Chartrand à titre de directrice générale
- 9.2 Permanence de monsieur Hugues Chantal au poste de directeur des travaux publics et génie

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Aucun

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 À 19 h 8
202201-002 4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19 h 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES
5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 12 janvier 2022.

RAPPORT DES SERVICES 6.

APPROBATION DES CLAUSES GÉNÉRALES (ANNEXE B) AU BAIL AUTORISÉ PAR LA RÉSOLUTION 202108-206
202201-003 6.1

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les clauses générales (Annexe B) du bail portant le numéro de référence B2664 et approuvé par le conseil en août 2021, et ce, afin qu'il soit considéré comme partie intégrale du bail.

Considérant que cette annexe doit également être paraphée par le greffier et la mairesse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'approuver l'annexe B du bail numéro B2664 entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est et d'autoriser le greffier et la mairesse à parapher cette annexe aux clauses générales du bail portant la référence B2664.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2022 EN GUISE DE SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE POUR UN MONTANT DE 8 500 \$

202201-004

6.2

Considérant la poursuite des 4 priorités retenues pour le plan de quartier 2018/2023, soient :

- l'intervention dans les zones de défavorisation
- la rétention des familles
- les transports collectifs
- la santé globale de la population
- la coordination des besoins communautaires pendant la pandémie

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal-Est à la Table de développement social pour l'année 2022 et de verser la somme de 8 500 \$ en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

202201-005

6.3

Considérant la constitution d'une Commission des loisirs, des sports et de la culture le 15 décembre 2021 (202112-300).

Considérant que cette commission est composée d'un conseiller municipal qui agit d'office comme vice-président, de cinq (5) citoyens et que la mairesse y siège d'office conformément à la Loi sur les cités et villes et qu'elle agira comme présidente de cette commission.

Considérant que les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la culture sont désignés par le Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer:

- Madame Anne Saint-Laurent, mairesse, présidente de la Commission;

- Monsieur Michel Bélisle, conseiller, vice-président de la Commission;
- Madame Thomalie Grondin, membre-citoyenne;
- Madame Julie Larivée, membre-citoyenne;
- Monsieur Mario Prata, membre-citoyen;
- Monsieur Yve Sigouin, membre-citoyen;
- Monsieur Simon Sigouin, membre-citoyen.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Yan Major,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Robert Schloesser
M. le conseiller Mario Bordeleau,	
M. le conseiller Denis Marcil.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DE CIRCULATION

202201-006

6.4

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir différents postes à la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer monsieur Denis Marcil à titre de conseiller à la Commission de circulation.

De nommer monsieur Marc Raymond à titre de membre résident à la Commission de circulation.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Yan Major,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Robert Schloesser
M. le conseiller Mario Bordeleau,	
M. le conseiller Denis Marcil.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉSIGNATION DE MADAME ANNE ST-LAURENT, MAIRESSE, À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE MONTRÉAL (CDEM)

202201-007

6.5

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant sur le Comité de développement de l'Est de Montréal (CDEM) en remplacement de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De désigner madame Anne St-Laurent, mairesse, à titre de représentante de la Ville sur le Comité de développement de l'Est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE DEUX MEMBRES CITOYENS ET D'UN MEMBRE CONSEILLER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

202201-008

6.6

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir les postes vacants sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Julie Peccia à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 30 avril 2022.

De nommer monsieur Carlos A. Silva à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 30 avril 2022.

De nommer monsieur Yan Major à titre de membre conseiller au Comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 26 janvier 2022.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Yan Major,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Robert Schloesser
M. le conseiller Mario Bordeleau,	
M. le conseiller Denis Marcil.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POURSUITE CONTRE 2775328 CANADA INC. (SERVICE 3R VALORISATION)

202201-009

6.7

Considérant le jugement intervenu le 25 septembre 2019 en cour supérieure en faveur de la Ville de Montréal-Est et condamnant l'entreprise 2775328 CANADA INC.

Considérant le rapport de la direction de l'aménagement du territoire et du développement économique à l'effet que l'entreprise n'est ni conforme à la réglementation municipale ni à une ou plusieurs des ordonnances prévues par ce jugement.

Considérant qu'il est requis et urgent d'obtenir du tribunal toute autre ordonnance contre l'entreprise pour qu'elle se conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé pour entreprendre tout autre recours utile pour forcer l'entreprise à se conformer à la réglementation municipale et au jugement rendu par l'honorable Stéphane Lacoste le 25 septembre 2019 (500-17-100686-172).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

202201-010

7.1

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement relatif aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-02 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

202201-011

7.2

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR22-02 - Règlement décrétant divers travaux municipaux.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

202201-012

7.3

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-03 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

202201-013

7.4

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm présente le projet de règlement PR22-03 -
Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.05

202201-014

7.5

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.04

202201-015

7.6

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les limites de la zone H.03.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS QUI SE TROUVENT DANS LA ZONE H.05 QUANT À LEUR HAUTEUR MAXIMALE ET AU NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉ PAR BÂTIMENT

202201-016

7.7

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05 et de modifier diverses dispositions relatives aux bâtiments qui se trouvent dans la zone H.05 quant à leur hauteur maximale et au nombre de logements autorisé par bâtiment.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE RETIRER LA CLASSE D'USAGE H2 DE LA ZONE H.07

202201-017

7.8

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.07.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H1 À LA ZONE H.06 ET D'Y CHANGER LA HAUTEUR PERMISE POUR LES BÂTIMENTS ET DE DIMINUER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS PAR BÂTIMENT POUR CETTE ZONE

202201-018

7.9

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 à la zone H.06 et d'y changer la hauteur permise pour les bâtiments et de diminuer le nombre de logements autorisés par bâtiment pour cette zone.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H1 ET DE MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE DES BÂTIMENTS AINSI QUE LES MARGES POUR LA ZONE H.08

202201-019

7.10

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 et de modifier la hauteur permise des bâtiments ainsi que les marges pour la zone H.08.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS POUR LA ZONE H.11

202201-020

7.11

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.11.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE NE PLUS AUTORISER LES USAGES C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 ET 904 DANS LA ZONE C.04

202201-021

7.12

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer les codes d'usages C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 et C904 de la zone C.04.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS POUR LA ZONE H.14 ET LA MARGE ARRIÈRE AUTORISÉE

202201-022

7.13

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.14 et la marge arrière autorisée.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES MINIMALES POUR LA

ZONE CV.02

202201-023

7.14

Monsieur le conseiller Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.02.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES À 2 MÈTRES ET LA MARGE ARRIÈRE À 3 MÈTRES DANS LA ZONE CV.03

202201-024

7.15

Monsieur le conseiller Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les marges latérales à 2 mètres et la marge arrière à 3 mètres dans la zone CV.03.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE -AFIN DE CRÉER LA ZONE H.21 À PARTIR DE LA ZONE H.04 ET DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE H.04

202201-025

7.16

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de créer la zone H.21 à partir de la zone H.04 et de modifier le nombre de logements autorisés pour la zone H.04.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202201-026

7.17

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE -AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202201-027

7.18

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202201-028

7.19

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE -AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202201-029

7.20

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN DE RETIRER L'OBLIGATION DE FOURNIR UN PLAN PROJET D'IMPLANTATION POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE REMISE OU UN POULAILLER

202201-030

7.21

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin de retirer l'obligation de fournir un plan projet d'implantation pour une demande de certificat d'autorisation pour une remise ou un poulailler.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 82-2019 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) -

AVENUE BROADWAY - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU TERRITOIRE ASSUJETTI AU (PIIA) - AVENUE BROADWAY

202201-031

7.22

Monsieur le conseiller Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 82-2019 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Avenue Broadway - afin de modifier les limites du territoire assujetti au (PIIA) - Avenue Broadway.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-04 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.05

202201-032

7.23

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-04 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-05 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.04

202201-033

7.24

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-05 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-06 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS QUI SE TROUVENT DANS LA ZONE H.05 QUANT À LEUR HAUTEUR MAXIMALE ET AU NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉ PAR BÂTIMENT

202201-034

7.25

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-06 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05 et de modifier diverses dispositions relatives aux bâtiments qui se trouvent dans la zone H.05 quant à leur hauteur maximale et au nombre de logements autorisé par bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-07 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE RETIRER LA CLASSE D'USAGE H2 DE LA ZONE H.07

202201-035

7.26

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-07 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-08 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE

D'USAGE H1 À LA ZONE H.06 ET D'Y CHANGER LA HAUTEUR PERMISE POUR LES BÂTIMENTS ET DE DIMINUER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS PAR BÂTIMENT POUR CETTE ZONE

202201-036

7.27

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-08 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin d'ajouter la classe d'usage H1 à la zone H.06 et d'y changer la hauteur permise pour les bâtiments et de diminuer le nombre de logements autorisés par bâtiment pour cette zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H1 ET DE MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE DES BÂTIMENTS AINSI QUE LES MARGES POUR LA ZONE H.08

202201-037

7.28

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-10 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin d'ajouter la classe d'usage H1 et de modifier la hauteur permise des bâtiments ainsi que les marges pour la zone H.08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS POUR LA ZONE H.11

202201-038

7.29

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-11 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE NE PLUS AUTORISER LES USAGES C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 ET C904 DANS LA ZONE C.04

202201-039

7.30

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-12 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de ne plus autoriser les usages C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 et C904 dans la zone C.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS POUR LA ZONE H.14 ET LA MARGE ARRIÈRE AUTORISÉE

202201-040

7.31

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-13 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.14 et la marge arrière autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES MINIMALES POUR LA ZONE CV.02

202201-041

7.32

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-14 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES MINIMALES POUR LA ZONE CV.03

202201-042

7.33

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-15 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE H.21 À PARTIR DE LA ZONE H.04 ET DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE H.04

202201-043

7.34

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-16 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de créer la zone H.21 à partir de la zone H.04 et de modifier le nombre de logements autorisés pour la zone H.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-17 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202201-044

7.35

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-17 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin de modifier les règles relatives au stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 14-2011-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - AFIN DE MODIFIER

LA COMPOSITION DE CE COMITÉ

202201-045

7.36

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 14-2011-5 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin de modifier la composition de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 22-2012-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – AFIN D'OBLIGER LE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS DE SERVICE FABRIQUÉS AVEC DU PLOMB

202201-046

7.37

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le règlement 22-2012-3 - Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MADAME LOUISE CHARTRAND À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

202201-047

9.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Louise Chartrand à titre de directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR HUGUES CHANTAL AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

202201-048

9.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Hugues Chantal à titre de directeur des travaux publics et génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 43 Fin : 19 h 49

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Monsieur Gilles Cyrenne
- Madame Nancy Laframboise

LEVÉE DE LA SÉANCE

202201-049

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier